



OFFRE D'EMPLOI

POSTE : CONTREMAÎTRE EN VOIRIE

Responsabilités :

Administration – Voirie – Aqueduc - Égout – Supervision d'employés

Sous l'autorité de la direction des services techniques et de l'hygiène du milieu, le contremaître en voirie coordonne, supervise et contrôle l'exécution des tâches reliées aux activités d'entretien, de réparation et d'amélioration du réseau routier (rues, accotements, fossés et ponceaux, bornes-fontaines, signalisation, déneigement), des installations sanitaires et pluviales, des espaces verts et des parcs, des bâtiments municipaux et toutes autres tâches demandées par la direction du services. Le mandat du titulaire comprend la supervision du travail des employés de 5 à 15 employés.

Formation

- DEC en génie civil ou l'équivalent
- Formation en lien avec le poste
- Maîtrise des logiciels informatiques usuels
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide

Expérience

- Capacité d'acquérir rapidement les rudiments des diverses tâches reliées au travail municipal.
- Gérer une équipe
- Lectures de plans et devis

Aptitudes

- Leadership
- Sens de la planification et de l'organisation du travail
- Sens des responsabilités
- Service à la clientèle
- Esprit d'équipe
- Code d'éthique
- Bon sens de communication
- Habilité pour les communications orales, relation avec les citoyens
- Bonne condition physique
- Capacité à réagir en situation d'urgence

Conditions de travail

Emploi de jour – 40 heures /semaine, avec prise d'appels d'urgence soirs et fins de semaine – salaire concurrentiel – avantages sociaux intéressants

Commentaires

Les personnes intéressées et répondant aux exigences de ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae, à la Municipalité de Saint-Zotique, 1250 rue Principale à Saint-Zotique J0P 1Z0 d'ici le 6 janvier 2014 à l'attention de M. Jean-François Messier, Directeur général. Email : dg@st-zotique.com

Téléphone : 450-267-9335 Télécopieur : 450-267-0907

Seules les candidatures retenues seront contactées. Les CV seront acceptés par la poste, directement à l'hôtel de ville, par télécopieur et par internet. C'est de votre responsabilité de vérifier la réception de votre CV. Merci!